



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2021/1374

**instituant la commission de propagande
pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021**

**La Préfète du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral, notamment les articles L. 51, L. 212, R. 26 à R. 39, R. 110 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/1325 du 20 avril 2021 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai légal de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/1324 du 20 avril 2021 fixant les dates et heures limites de dépôt de la propagande ;

Vu les désignations effectuées par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris ;

Vu les désignations effectuées par le responsable raccordement et transformation logistique de La Poste ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Conformément aux dispositions des articles R.31 et R.32 du code électoral, il est institué dans le département du Val-de-Marne, une commission chargée de veiller à la mise sous pli, à l'envoi et à la distribution des documents de propagande électorale propres aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021.

.../...

La composition et le siège de cette commission de propagande sont fixés comme suit :

Président pour les deux tours de scrutin :

M. Éric BIENKO VEL BIENEK, magistrat, président du tribunal judiciaire suppléé en cas d'absence par Mme Hélène PERRET, magistrate, vice-présidente en charge du secrétariat général.

Membres pour les deux tours de scrutin :

Mme Sylvie DELAGE, animatrice excellence logistique de La Poste, suppléée en cas d'absence par M. Hamed MAHDJOUR, responsable raccordement et transformation logistique de La Poste ;

Mme Christille BOUCHER, directrice de la citoyenneté et de la légalité, suppléée en cas d'absence par M. Johan SAS, adjoint au chef du bureau de la réglementation générale et des élections.

Le secrétariat de cette commission sera assuré par Mme Catherine LIM, rédactrice au sein du bureau de la réglementation générale et des élections.

La commission ainsi constituée se réunira, pour le premier tour de scrutin, le jeudi 6 mai 2021 à 9h15 (salle Claude Erignac 2^{ème} étage) et, dans l'éventualité d'un second tour de scrutin, le mardi 22 juin 2021 à 9h30 (bureau 231 - 2^{ème} étage) à la préfecture du Val-de-Marne et siègera au titre de l'ensemble des cantons du département.

La commission se déplacera dans les communes aux fins de vérification des opérations de mise sous pli des documents de propagande qui se dérouleront, pour le 1^{er} tour de scrutin, entre le mardi 18 mai à partir de 12h00 et le mercredi 26 mai 2021 à 18h00 et en cas de second tour de scrutin, entre le mardi 22 juin à partir de 18h00 et le jeudi 24 juin 2021 à 18h00.

Article 2 - Les circulaires et bulletins de vote devront être déposés par le binôme de candidats ou son représentant dans la (les) commune(s) considérée(s) aux dates et horaires suivants :

- le mardi 18 mai 2021 à 12 heures au plus tard pour le premier tour de scrutin,
- le mardi 22 juin 2021 à 18 heures au plus tard en cas de second tour de scrutin.

La commission n'est pas tenue d'assurer l'envoi des circulaires qui ne sont pas conformes aux prescriptions des articles R. 27 et R. 29 et des bulletins de vote qui ne sont conformes aux prescriptions des articles R. 30 et R.110 du code électoral et des documents remis postérieurement aux dates et heures précitées.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La Secrétaire générale de la préfecture, la Sous-Préfète de l'Hay-les-Roses, le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne et le Président de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux Maires des communes et aux membres des commissions de propagande et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 22 AVR. 2021

Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale


Mireille LARREDE